

COMMUNE DU POET

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU vendredi 22 septembre 2023

Séance Ordinaire 19 heures

PROCES VERBAL

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
Membres en exercice : 15 - Date de convocation : 15 septembre 2023
LE 22 septembre 2023 le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, à la MAIRIE, sous la présidence de Georges Papegay, Maire.

PRESENTS : : Georges Papegay – Agnès Rey – Marie Anne Guichard – Michelle Jolivet – Bruno Baillon – Alain Montay – Thierry Juestz d'Ynglemare - Pauline Chabot – Jean Christophe Simon – Thimothée Blanc - Laurence Duvouldy – Geneviève Givaudan -

REPRESENTES : Jean Hubert Ferret par Agnès Rey - Bernard Neau par Georges Papegay - Thierry Juestz d'Ynglemarre par Thimothée Blanc

Absents : Audrey Dusserre Bresson

Secrétaires de séance :

1 – Désignation d'un secrétaire de séance : Approbation du PV du 29 aout : Pour 14 -

<i>Intitulé</i>	2– Tarif de l'eau et de l'assainissement
<i>Présentation</i>	Chaque année, il convient de revoter les tarifs de l'eau et de l'assainissement applicable après la relève de l'automne 2023. Les tarifs n'ont plus été changés depuis 2 ans
<i>Débats</i>	
<i>Vote</i>	Pour 14 -

<i>Intitulé</i>	3 –Règlement de l'eau
<i>Présentation</i>	Mme Legoff du département est venue à deux reprises pour travailler sur le règlement de l'eau. Règlement envoyé par mail
<i>Débats</i>	Présentation du document
<i>Vote</i>	Pour 13 – Abstention 1 -

<i>Intitulé</i>	4– Règlement de l’assainissement
<i>Présentation</i>	Mme Legoff du département est venue à deux reprises pour travailler sur le règlement de l’assainissement Règlement envoyé par mail
<i>Débats</i>	Présentation du document
<i>Vote</i>	Pour 13 – Abstention 1 -

<i>Intitulé</i>	5 – Avis parc photovoltaïque
<i>Présentation</i>	Monsieur PARA est venu présenter aux élus le jeudi 31 août un projet de parc photovoltaïque. Il convient d’émettre un avis sur la poursuite du projet.
<i>Débats</i>	Présentation du power-point par Le Maire Les terrains sont privés, ils ne seront pas vendus ni en location ; tous les propriétaires n’ont pas été contactés – Un conseiller précise que c’est un lieu de chasse, de promenade, de cueillette de champignons. L’accès pour les travaux se fera par une ferme située sur la commune d’Upaix en bordure du lac de Mison. Si le projet devrait se faire, après délibération, il faudra réviser le PLU. Projet réalisé en 2028 si tout se déroule normalement. Un montant compensatoire pour la commune est prévu à hauteur de 14 100 € par an. Également, une compensation budgétaire sur abattage des arbres ; reboisement sur un rayon de cinq kilomètres en privilégiant les haies. D’autres conseillers relèvent que notre commune est trop urbanisée entre le canal, l’autoroute et la nationale.
<i>Vote</i>	Pour 8 – Contre 6 -

<i>Intitulé</i>	6 – Rapport sur l’eau
<i>Présentation</i>	Report au prochain CM
<i>Débats</i>	
<i>Vote</i>	

La séance est levée à 19h32

Secrétaire de séance : Agnès Rey

Divers :

- Elagage – 4 entreprises contactées ; devis en forte augmentation
- Eau pluviale les Donnets ; devis en cours pour changer la conduite sur 160 ml
- Prochain CM : prévoir fin octobre - lire attentivement la CLET (reçu par mail) et voir mail environnement (réfèrent)

Le Maire, Georges Papegay

